

# Kit parasitisme pour les éleveurs d'ovins et de caprins de Haute-Loire



Version du 20/03/2024

**Identification de l'éleveur** : N° de Cheptel : \_\_\_\_\_

Nom de la société (ou Nom Prénom) : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Nombre de prélèvements envoyés : \_\_\_\_\_ Demande d'analyse : **Coproscopie de mélange de 15**

Copie des résultats à : - GDS43

Facturation : **Eleveur**

- nom et adresse du vétérinaire :

- nom et adresse du technicien :

**Le Protocole : Adaptation de la technique d'analyse en fonction des animaux prélevés (déjà sortis à l'herbe = HERBE / JAMAIS sortis à l'herbe = BATIMENT): A INSCRIRE ABSOLUMENT SUR LE SACHET**

- Qui prélever :
  - Selon les âges (1ères lactations, 2e lactations, Autres brebis, Agnelles) prélever des individus représentatifs du lot et pas que des animaux maigres,
  - ou selon état (un lot de maigres, un lot en état)
- Quand prélever : aux périodes clés : avant agnelage, pic de lactation, mise en lutte, 1 mois après début de pâturage, puis en cours de pâturage
- Faire un prélèvement de crottes de 15 brebis/chèvres par lot.
- Prélever dans le rectum (pas sur le sol) le même nombre de crottes par animal pour que le mélange soit homogène.
- Mettre l'ensemble des prélèvements du même lot dans le même sachet. Malaxer le sachet pour homogénéiser le mélange. **Identifier** les sachets et remplir le tableau ci-dessous :
  - Ex : 1 sachet « lot brebis » ; n° cheptel et date de prélèvement ; **HERBE** (sulfate de zinc, d>1.4)
  - Ex : 1 sachet « lot agnelles » ; n° cheptel et date de prélèvement ; **BATIMENT** (sel, d=1.2)
- Faites parvenir vos échantillons au laboratoire (possibilité de passer par la navette vétérinaire) avec ce formulaire rempli à :

**TERANA HAUTE LOIRE**  
**16 rue de Vienne**  
**CS 70081**  
**43009 LE PUY EN VELAY**

Renseignez-vous sur les jours et horaires des navettes afin d'optimiser les délais.

Date prélèvement	Echantillon	Type d'animaux	Herbe / Bâtiment

## Ce que ça coûte :

- 12.15 € HT par analyse de mélange + frais de dossier. + 7.14€ HT si typage des coccidies.
- Remboursement 100% par le GDS pour ses adhérents à réception des résultats transmis par le labo (dans la limite de 5 analyses par an). **Aucun justificatif à transmettre.**

AIDE A LA LECTURE DES RESULTATS AU DOS

**1<sup>ères</sup> interprétations :** Contacter votre vétérinaire pour approfondir l'interprétation de vos résultats et décider des traitements nécessaires (en relation avec état corporel, signes cliniques, statut physiologique...)

Parasite	Seuil de traitement (OPG : œufs par gramme)			
<b>Strongles gastro-intestinaux</b>	<200 OPG : absence de risque	200 à 500 OPG : risque faible	500 à 1000 OPG : risque moyen	> 1000 OPG : risque important
<b>Nématodirus (strongle)</b>	Traiter en cas de présence			
<b>Strongyloïdes</b>	Traiter en cas de présence			
<b>Taenia</b>	Traiter en cas de présence sur des jeunes animaux			
<b>Petites douves</b>	Traiter en cas de présence			
<b>Grandes douves</b>	Traiter en cas de présence			
<b>Paramphistomes</b>	>50 OPG			
<b>Coccidioses (Typage à partir de 2000 OPG)</b>	<2000 OPG : excrétion faible	2000 à 10000 OPG : excrétion moyenne	10000 à 50000 OPG : excrétion importante	> 50000 OPG : excrétion massive